

DISTINCTION

Justes parmi les Nations

Paul et Geneviève Gruffat seront honorés ce jeudi pour leur action qui permit de sauver la vie de plusieurs Juifs en Chablais pendant l'occupation allemande. Témoignages

Après-demain, jeudi 6 octobre, Son Excellence Itzhak Lior, ambassadeur d'Israël auprès des Organisations internationales de Genève, procédera à la remise de deux médailles des "Justes parmi les Nations". La première, à titre posthume, à Paul Gruffat, ancien officier de police à Thonon et ancien déporté et la seconde à son épouse Geneviève Gruffat.

La remise de cette marque de reconnaissance à ceux et celles qui ont sauvés des Juifs sous l'occupation allemande au péril de leur propre vie, est assez rare. En effet, à peine un peu plus d'un millier de ces distinctions ont été, à ce jour, décernées en France et moins d'une cinquantaine en Haute-Savoie.

L'attribution de la médaille des Justes — et l'inscription du nom des récipiendaires sur le mur de Yad Vashem — intervient au terme d'une minutieuse enquête. Celle qui nous intéresse a été dirigée par le délégué régional du Mémorial, M. Herbert Herz, lui-même ancien des maquis FTP, qui a recueilli les témoignages des Juifs et des non-Juifs.

Sauvé en pleine nuit

Ce sont des extraits de ces témoignages que nous publions aujourd'hui. Ils révèlent, plus que de longs discours, le courage et la profonde humanité qui a animé le couple Gruffat. Ainsi celui de Maurice Gelber, Juif de Pologne, arrivé dans les années 30 à Thonon et qui travaillait comme contremaître dans une entreprise de pompes funèbres de la ville. "Je connaissais Paul Gruffat, un professionnel. Il était inspecteur de police et délivrait un cachet lorsqu'il y avait des constats de décès... J'étais dans la Résistance et je savais qu'il en faisait partie... En 1942, en pleine nuit, à deux heures du matin environ, il est venu en vélo m'avertir que je devais partir

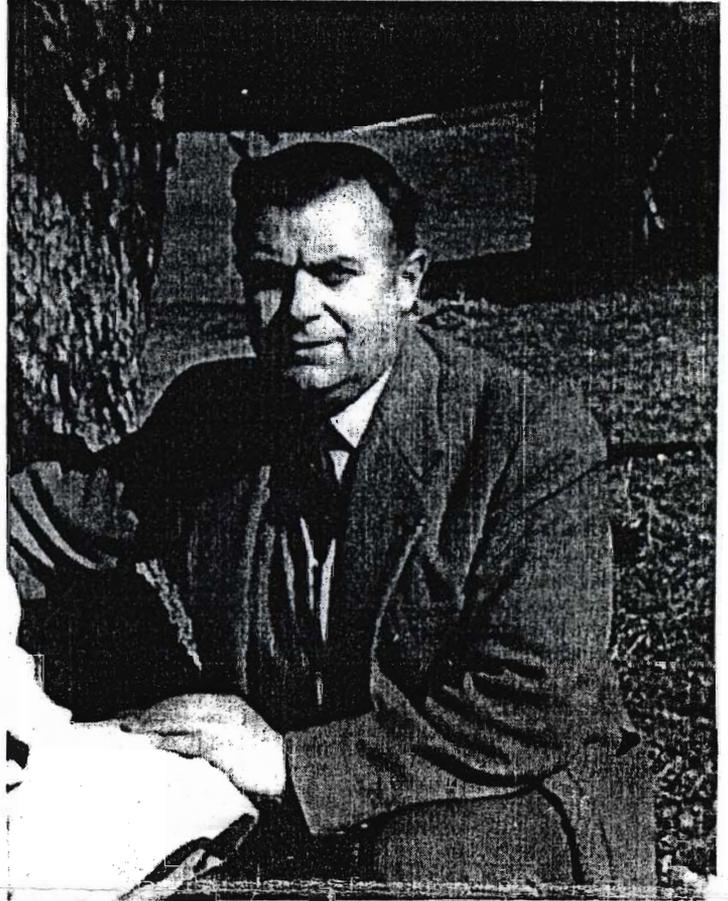
immédiatement, car les Allemands allaient venir m'arrêter. Il a sauvé de la même façon beaucoup d'autres Juifs, sillonnant les rues de Thonon en vélo en pleine nuit. Comme je savais que je pouvais être arrêté, j'étais allé voir le docteur Gelas à l'hôpital. Il avait accepté de délivrer un certificat attestant que je souffrais de tuberculose. Muni de ce certificat, je suis parti l'après-midi pour Passy dans l'ambulance des pompes funèbres conduite par M. Valet dont j'ai appris plus tard qu'il était aussi de la Résistance... Un dimanche, à Passy, ma femme et moi nous nous promenions dans le village et avons croisé une patrouille allemande. Ils ne se sont pas approchés car ils craignaient les tuberculeux..."

Hébergés à la Visitation

Elda Gambache, épouse Karoubi, fille d'une famille originaire d'Is-tambul arrivée à Thonon dans les années 30, s'est souvenue, elle aussi. "Un jour, ou une nuit, vers la fin de 1943, M. Gruffat est venu prévenir mes parents que les Allemands allaient venir les arrêter. La famille s'est alors dispersée pour échapper aux rafles. J'ai été hébergée avec mon petit frère Elie au couvent de la Visitation à Thonon à plusieurs reprises, puis chez M^{me} Geneviève Gruffat, épouse de Paul Gruffat, dans sa maison de Saint-Jean d'Aulps qui était une petite pension de famille. Nous étions chez elle comme les enfants de sa famille et sommes restés plusieurs mois... Je voudrais encore mentionner le mérite de M^{me} Dejon, directrice de l'école des Arts, mon école, qui lors des rafles cachait les enfants dans sa cuisine et la famille Menand, miroitiers à Thonon, qui a sauvé tous les biens de mes parents lesquels ont tout retrouvé à la Libération..."

Jugé par la section spéciale

Parmi les témoignages recueillis, figure celui de Georges Pianta,



Paul Gruffat, dénoncé, jugé par la tristement célèbre section spéciale de la cour d'appel de Chambéry, devait être déporté à Buchenwald en 1944.

maire honoraire de Thonon. Il y décrit le rôle joué par Paul Gruffat dans la Résistance. "En ma qualité d'avocat du barreau de Thonon depuis 1934, j'ai coopéré en permanence avec Paul Gruffat qui, dès 1931, avait été nommé agent de police à Thonon et avait accédé plus tard au poste de secrétaire du commissariat de police. A ce poste, Paul Gruffat était officiellement au courant des menaces qui pesaient sur les résistants et tout spécialement sur les Juifs. Maintes fois, il a facilité ma tâche et celle de mes confrères soit pour assurer leur défense, soit pour faciliter leur fuite et trouver un refuge leur permettant d'échapper aux Allemands et aux miliciens. Les renseignements communiqués nous étaient particulièrement précieux." "A partir du deuxième semestre de 43 et début 44, les Allemands et la milice, dont le siège était au Savoie-

Léman, firent régner un véritable régime de terreur en ville et dans la région. Malheureusement, sur une dénonciation, Paul Gruffat fut arrêté par la milice tout comme Marc Rosset, huissier de justice, chargé par la Résistance du noyautage des administrations publiques (NAP) qui étaient en rapport constant." "Tout quatre, avec Gaston Mériguet et René Dussud, devaient comparaître devant la section spéciale de la cour d'appel de Chambéry. Grâce à deux avocats dont nous connaissions la pugnacité et le talent oratoire, ils étaient acquittés mais à nouveau arrêtés par la milice et les Allemands à la sortie de l'audience."

Déporté à Buchenwald en juillet 44, Paul Gruffat était libéré par les Alliés le 6 mai 1945.

Paul Gruffat est décédé en 1956.

Th. CH. ■